

Amnesty doit s'en tenir résolument à sa position sur la dépénalisation du travail du sexe

Soutenu-e-s par les groupes de défense des droits humains, les travailleur-se-s du sexe seront moins vulnérables à la violence et celles et ceux qui ont peu d'autre choix que de pratiquer ces activités seront en position moins défavorable.

Amnesty International serait, selon un [article du Guardian](#) (en anglais), « sur le point de commettre une grave erreur » qui « ternirait profondément et irrémédiablement » sa réputation. L'erreur en question serait d'avoir écouté les travailleur-se-s du sexe du monde entier et d'envisager l'adoption d'une [politique](#) favorable à la dépénalisation du travail du sexe.

La semaine dernière, partisan-e-s et détracteur-trice-s de la démarche d'Amnesty se sont affronté-e-s par pétitions et lettres ouvertes interposées. Au moment de la rédaction de cet article, la [pétition](#) en faveur de la dépénalisation lancée par le *Réseau mondial des projets sur le travail sexuel* comptait 6 191 signataires, tandis qu'[une autre pétition](#) appelant la direction d'Amnesty à voter contre cette dépénalisation en comptait 5 719. Une lettre ouverte de la Coalition contre la traite des femmes s'opposant à la dépénalisation avait recueilli la signature de 400 organisations et individus, dont quelques personnalités. [Une autre lettre ouverte](#), pro-dépénalisation cette fois et rédigée par le Comité international pour les droits des travailleurSEs du sexe en Europe, comptait plus de 1 100 signataires - plus de 200 organisations et 900 individus -, parmi lesquels des personnes de tous les continents qui sont ou ont été des travailleur-se-s du sexe.

Le « camp » qui remportera le plus de suffrages importe peu et ce débat ne devrait pas se résumer à un concours de popularité. Amnesty ne devrait pas non plus renoncer à apporter son soutien à une politique controversée même si, ce faisant, elle s'expose au risque de perdre des membres et des sources de financement. L'organisation a survécu à une réorientation politique autrement plus controversée en 2007, quand elle a choisi de plaider en faveur de la

[dépénalisation de l'avortement](#) (en cas de viol ou d'inceste). Quand certains groupes religieux ont appelé les membres de l'organisation à [cesser de la financer](#) pour la contraindre à revenir sur sa position, Amnesty est restée fidèle à ses valeurs et s'est tout de même prononcée en faveur de cette politique de dépénalisation.

Les décisions de la direction et des membres d'Amnesty devraient reposer sur les éléments de preuve solides, indéniables et chaque jour plus nombreux qu'ont rassemblés certain-e-s universitaires ainsi que des organisations internationales comme l'Organisation mondiale de la santé, Human Rights Watch et l'[Alliance mondiale contre la traite des femmes \(site en anglais\)](#). Tous montrent que la pénalisation d'un ou plusieurs aspects du travail du sexe expose les travailleur-se-s de ce secteur à des dangers multiples : les violences de tous types et notamment sexuelles, les réhabilitations forcées, les arrestations, les déportations et le VIH.

C'est l'opinion des travailleur-se-s du sexe qui devrait supplanter tous les autres critères de décision. Ils et elles s'organisent partout sur la planète, souvent dans des conditions extrêmement difficiles, pour faire valoir leurs droits et changer les lois et les politiques qui leur font du tort.

Les travailleur-se-s du sexe se sont rassemblé-e-s en organisation dans la majorité des pays du monde. Leurs structures comptent plusieurs dizaines de milliers de membres dans les pays en développement aussi bien que dans des pays émergents comme l'Inde et l'Argentine. Dans leur très grande majorité, ces organisations sont favorables à la dépénalisation.

Lorsque la proposition d'Amnesty fait référence aux expériences des travailleur-se-s du sexe des pays riches, c'est pour inclure explicitement les cas de travailleur-se-s du sexe très marginalisé-e-s (souvent des migrant-e-s originaires de pays en développement), qui, plus que les autres, sont susceptibles d'être victimes de violences et des pratiques abusives de la police.

Les opposant-e-s à la dépénalisation dissimulent encore la réalité derrière le fait qu'existeraient des travailleur-se-s du sexe privilégié-e-s. Les expert-e-s en la matière cherchent désespérément à distinguer les travailleur-se-s du sexe qui « choisissent » cette activité de ceux et celles qui « sont contraint-e-s » à

l'exercer, faisant abstraction du simple fait que, [même dans les circonstances les plus difficiles](#) (en anglais), ces personnes restent en mesure d'exercer leur capacité d'action.

La proposition d'Amnesty reconnaît explicitement qu'une personne peut recourir au travail du sexe en fonction de « facteurs systémiques et de circonstances personnelles ayant trait à la pauvreté, à la discrimination et aux inégalités de genre ». Dans ce texte, Amnesty demande en outre à ce que des « possibilités nouvelles soient offertes aux individus et groupes marginalisés dans le domaine de l'emploi et de l'éducation ». La dépénalisation viendra précisément en aide aux personnes qui disposent de peu d'autres options et continueront à travailler dans l'industrie du sexe malgré les risques encourus.

Les arguments des opposant-e-s à la dépénalisation sont dangereux dans la mesure où ils méconnaissent les conséquences de la pénalisation du travail du sexe. Cette dernière renforce en effet la stigmatisation sociale et les conditions matérielles qui placent ces personnes en situation périlleuse. Les travailleur-se-s du sexe comme les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, les personnes trans*, les consommateur-trice-s de drogue ou les migrant-e-s – des identités différentes qui se recoupent souvent – sont tous et toutes beaucoup plus vulnérables quand leurs activités relèvent de la justice pénale. Les cadres juridiques répressifs contraignent les personnes qui vivent du travail du sexe à pratiquer leurs activités clandestinement ou dans des zones isolées où elles risquent davantage d'être violées ou assassinées. Pire encore, ces personnes sont si fortement stigmatisées que de nombreuses personnes considèrent qu'elles « méritent » les abus dont elles sont victimes. Il faudra des décennies, voire des siècles, pour faire évoluer les valeurs et les normes culturelles qui déterminent cette stigmatisation des travailleur-se-s du sexe. En revanche, la dépénalisation est un but que nous pouvons atteindre de notre vivant.

Il est indispensable que la direction d'Amnesty soutienne les recherches menées en son propre sein et encourage le vote en faveur de la dépénalisation. C'est ce soutien minimal qu'espèrent – et que méritent – les travailleur-se-s du sexe du monde entier.

- *Luca Stevenson est le coordinateur du [Comité international pour les droits des travailleurSEs du sexe en Europe](#) et la docteure Agata Dziuban est en charge des politiques de cette même organisation.*

Original paru le 4 Aout 2014 : <http://www.theguardian.com/global-development/2015/aug/04/amnesty-must-stand-firm-decriminalising-sex-work>